

04 déc 2020 -19:11

Appartient à [Conseil des ministres du 4 décembre 2020](#)

Financement des frais de fonctionnement du Service de médiation de l'énergie pour 2021

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement du Service de médiation de l'énergie pour l'année 2021.

Le budget de fonctionnement proposé par le Service de médiation de l'énergie pour 2021 s'élève à 1.768.346 euros, soit une augmentation de 7.000 euros par rapport au budget 2020. Ce budget servira de base au calcul de la redevance due par chacune des entreprises d'énergie (fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution) pour l'année 2021.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 227 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be